



méthode d'évaluation d'une récompense

Par **44lolo**, le **12/02/2013** à **16:18**

Bonjour,

Les faits:

Marié sans contrat. En instance de divorce, je possède un bien immobilier loué et acquis avec emprunt 4 ans avant le mariage. Pendant le mariage, les revenus locatif sont communs ; en revanche, le remboursement en capital de l'emprunt est considéré comme m'étant propre.

Ma question est la suivante:

Il est bien entendu qu'une récompense à la communauté doit être versée; mais comment la calculer ? Rapport entre le remboursement en capital et la Valeur du bien à la date du mariage et celle à la date du divorce. Existe t il une méthode validée par les tribunaux ?